

COLLEGE DE FRANCE

Projet de recherche

"Les figures de l'internationalisation du droit" Amérique Latine

Compte-rendu de la première rencontre
(8 décembre 2006)

Etaient présents à la réunion :

- **Alejandro Alvarez**, Conseiller du PNUD pour la réforme de la justice et la sécurité publique en Amérique Latine (thème : terrorisme)
- **Fauzi Choukr**, docteur en droit, Université de São Paulo, Procureur, Ministère Public de l'état de São Paulo, Professeur à FACAMP (thème : corruption)
- **Mireille Delmas-Marty**, Professeur au Collège de France (responsable scientifique)
- **Isabelle Fouchard**, doctorante, Université de Paris I, ATER au Collège de France (thème : Statut de Rome et mise en place de la justice pénale internationale)
- **Carlos Eduardo A. Japiassú**, docteur en droit, Université de l'Etat de Rio de Janeiro UERJ, Professeur à l'Université de l'Etat de Rio de Janeiro et à la Faculté de droit de Campos (thème : corruption)
- **Maíra Machado**, docteur en droit, Université de São Paulo, Professeur à l'Ecole de droit de São Paulo - Fondation Getúlio Vargas (thème : blanchiment d'argent)
- **Kathia Martin-Chenut**, docteur en droit, Université de Paris I, ATER au Collège de France (responsable scientifique, thèmes : droits de l'enfant, Statut de Rome et mise en place de la justice pénale internationale)
- **Ana Flavia Platiau**, docteur en relations internationales, Université de Paris I, Professeur à l'Université de Brasília (thème : droit de l'environnement)
- **Marcelo Varela**, docteur en droit, Université de Paris I, Professeur à l'UNICEUB, Brasília (thème : droit à la santé et commerce mondial - accès aux médicaments et propriété intellectuelle)

Dans un premier temps, les objectifs de la recherche ont été rappelés.

Celle-ci vise à analyser comment s'opère le mouvement d'internationalisation du droit sous l'influence d'un double phénomène : l'universalisme des droits de l'homme et la globalisation économique. Pour atteindre un tel objectif, elle réunit des thèmes divers, choisis en fonction des affinités des chercheurs, afin d'illustrer la dichotomie entre droit des biens et le droit des personnes, entre droits de l'homme et économie.

La recherche vise à saisir la tension entre ces deux phénomènes : l'universalisme (qui évoque la diffusion d'idéaux communs et suppose l'existence d'une communauté de valeurs) et la globalisation (qui repose sur la diffusion d'informations et de produits dans le cadre d'un marché ouvert à tous). La logique reste différente (d'un côté solidarité et partage, de l'autre profit et concurrence).

Pour analyser les processus d'évolution de l'ordre juridique mondial, l'équipe étudie, par le biais de différents thèmes choisis, le jeu de relations (verticales ou horizontales, ascendantes ou descendantes, voire interactives) entre différents espaces juridiques (national, régional et mondial). En abordant des questions aussi différentes que la santé, le terrorisme, la corruption et le blanchiment d'argent, l'environnement, les droits de l'enfant ou la mise en place d'une justice pénale internationale, l'ambition de ce programme de recherche est d'illustrer les divers processus et figures d'internationalisation du droit et d'en proposer une modélisation.

La recherche privilégie une démarche dynamique qui analyse des interactions entre systèmes juridiques. Elle devra saisir les transformations du droit, mettant en exergue l'ampleur et le rythme de l'internationalisation. Un tel choix amène à situer la recherche, non pas dans un système qui serait déjà stabilisé, mais au croisement de divers systèmes qui interagissent. Cette notion d'interaction désigne des processus pouvant aller de la coordination (coopération purement horizontale) au rapprochement (harmonisation *stricto sensu* qui n'exclut pas les différences, mais implique leur mise en compatibilité) ou même à l'hybridation (unification par la fusion des différents systèmes).

Alors seulement il sera possible d'apercevoir les « figures de l'internationalisation » et de procéder à leur modélisation.

En vue d'une harmonisation des pré-rapports, une grille d'analyse commune a été adoptée par les responsables scientifiques et adressée aux chercheurs. A l'instar

de la méthode utilisée dans le programme de recherche « Les chemins de l'harmonisation pénale »¹, cette grille d'analyse doit permettre d'envisager des « figures » de l'internationalisation du droit par l'examen dans chaque domaine étudié de **trois aspects** de l'internationalisation : les facteurs d'évolution, les acteurs de l'internationalisation et les processus d'internationalisation.

Quant aux **facteurs d'évolution** de l'internationalisation du droit, il a été demandé aux chercheurs d'identifier les événements ayant contribué à l'internationalisation. Les chercheurs ont été priés d'indiquer quel rôle l'événement a joué dans ce processus : rôle de déclenchement, d'accélération, de ralentissement voire de blocage du processus, ou encore, rôle de « bifurcation » (modification de la direction choisie auparavant, comme, par exemple, les attentats du 11 septembre 2001 en matière de terrorisme ou de blanchiment d'argent).

La nature de l'événement (politique, sociale, culturelle, économique, technologique, etc) a également toute sa place dans cette étude. La grille proposée combine la nature de l'événement et son rôle.

Quant aux **acteurs** de l'internationalisation, il a été relevé que les acteurs traditionnels du droit international sont les Etats, voire les organisations internationales, autrement dit les acteurs publics. Or l'entrée en scène de nouveaux acteurs peut être de plus en plus observée. Les rapporteurs ont ainsi été priés d'identifier les acteurs décisifs du processus d'internationalisation dans le champ d'étude. S'agit-ils d'acteurs publics (Etats), privés (secteur économique), « civiques » ou scientifiques ?

L'intervention de ces acteurs devrait être analysée à de différents stades de l'internationalisation : lors de l'élaboration des normes, lors de leur application ou encore lors du contrôle de l'application des normes.

La question de la légitimité et de la transparence de l'intervention des acteurs, doit, dans la mesure du possible, être également abordée.

Quant aux **processus**, il a été rappelé que l'internationalisation se traduit par des discontinuités verticales (interruptions dans la chaîne normative verticale entre les différents niveaux : national, régional et mondial, avec le risque d'incomplétude ou d'insécurité juridique) ou horizontales (fragmentation horizontale du droit international entre différents secteurs : droit pénal et droits de l'homme, droit du commerce et

¹ Voir http://www.college-de-france.fr/media/int_dro/UPL19021_chemins_dm.pdf.

droits de l'homme, droit pénal et droit international, avec les risques d'incohérence que cela implique).

Ces discontinuités appellent le développement de divers processus d'interaction, qu'il s'agisse de l'élaboration des normes, de leur application ou de leur contrôle.

Dans un deuxième temps, il a été observé que des études sur ces divers thèmes ont déjà été amorcées par la Chaire « Etudes juridiques comparatives et internationalisation du droit ». Toutefois, ces thèmes ont souvent été soit développés séparément, soit analysés dans le cadre de l'espace régional européen ou mondial. Or, l'originalité de la recherche se trouve dans le choix de l'espace régional latino-américain, qu'il s'agisse d'étudier les systèmes d'intégration économique (MERCOSUR) et de protection des droits de l'homme (SIDH) ou de comparer les systèmes nationaux.

Les **objectifs de la journée de travail** ont également été rappelés : **tester la grille d'analyse** envoyée aux chercheurs en juillet 2006 et utilisée lors de l'élaboration des pré-rapports ; **décider** de la suite des travaux.

Un changement du programme de la journée a été proposé (et accepté) : au lieu d'exposés individuels par thème, la journée de travail a été scindée en trois parties en fonction de la grille d'analyse (facteurs d'évolution, acteurs et processus d'internationalisation), chacune de ces parties étant suivie d'un tour de table pour soulever les mérites et les défauts d'une telle grille ou les difficultés rencontrées lors de l'analyse de chaque thème précis.

Outre cette tripartition de la journée d'études, quelques propositions ont été faites par les responsables scientifiques aux chercheurs :

- Centrer l'analyse de l'espace national sur un nombre déterminé de pays.
- Adopter un plan commun pour l'élaboration des rapports définitifs.
- Etablir des tableaux de synthèse

Ces propositions ont été acceptées, mais il a été convenu de garder une certaine souplesse.

Il a été décidé de concentrer l'analyse de droit comparé sur un **noyau dur de pays** (ceux du Cône sud), sans pourtant exclure les pays qui puissent représenter un

certain intérêt selon le sujet traité (notamment la Colombie et le Pérou en matière de terrorisme, la Colombie en matière d'environnement, etc...).

Le choix d'un noyau dur (**5 pays du Cône sud : Argentine, Brésil, Chili, Uruguay et Paraguay**), outre une analyse plus approfondie de droit comparé, nous permettra de saisir l'ampleur et les différentes vitesses de l'internationalisation dans ces pays selon le thème traité.

L'idée d'adopter un **plan commun** a également été acceptée. Il sera axé sur les trois aspects de l'internationalisation inscrits dans la grille d'analyse (facteurs d'évolution, acteurs, processus), précédés d'une introduction décrivant le phénomène d'internationalisation selon le thème abordé et mettant en exergue ses particularités.

Des **tableaux synthétisant les 3 lignes directrices** à suivre pour conduire à une modélisation (facteurs, acteurs, processus) seront également remplis par les chercheurs. Ces tableaux faciliteront la synthèse et seront intégrés à la publication des résultats de la recherche.

Lors des différents **tours de table**, il a été décidé, quant aux facteurs d'évolution, outre leur identification et classification, la mise en exergue des dates de signature, ratification et mise en œuvre effective des principaux textes internationaux. Une telle conduite nous permettra éventuellement d'évaluer la vitesse de l'internationalisation par pays et par thème. L'élaboration d'un tableau « calendrier » prenant en considération les thèmes et les espaces normatifs (national, régional et mondial) est également envisagée.

Quant aux acteurs, il a été convenu d'insérer l'Eglise parmi les acteurs « civiques », ainsi que d'intégrer au tableau une nouvelle catégorie d'acteurs : celle des acteurs scientifiques.

Enfin, une attention particulière devra être consacrée aux processus d'interaction, pas encore assez abordés lors de la première phase de la recherche. Les rapports devront faire état des discontinuités à la fois verticales (interruptions dans la chaîne normative) et horizontales (fragmentation du droit international entre différents secteurs) existantes et identifier les différents processus d'interaction : coordination (coopération purement horizontale), harmonisation (rapprochement qui n'exclut pas les différences, mais implique leur mise en compatibilité), unification (hybridation par la fusion des différents systèmes).

L'équipe étant composée de pénalistes (comparatistes) et internationalistes, utilisant de méthodes d'analyse différentes, dans un souci d'interdisciplinarité, il a été convenu de tenter, par un effort commun, d'harmoniser les méthodes de travail. Pour les comparatistes, la distinction entre coordination/harmonisation/unification (résultante des discontinuités normatives verticales ou discontinuités entre droits nationaux) est déjà familière. Les internationalistes, en revanche, sont plus habitués à l'analyse des discontinuités horizontales sectorielles, à la fragmentation du droit international.

Prochaines étapes du projet :

- 15 août 2007 : remise des rapports pré définitifs et communication à des experts extérieurs
- 2^{ème} rencontre de l'équipe (première semaine du mois d'octobre 2007, à São Paulo) : réunion fermée pour discussion des rapports individuels et d'un projet de rapport de synthèse
- 3^{ème} rencontre de l'équipe (première ou deuxième semaine du mois d'octobre 2007, à Brasília) : réunion ouverte à des experts d'autres disciplines et étudiants spécialisés
- 2008-2009 : Colloque interdisciplinaire à Paris, publication des rapports thématiques et de synthèse définitifs.

PJ1 : tableau acteurs
PJ2 : tableau facteurs
PJ3 : tableau processus